

PERFORMANCE
EMPLOI



RECRUTER
MES COLLABORATEURS
AVEC LES COMPÉTENCES
QU'IL ME FAUT !

PLAN DE COMPÉTENCES
POUR L'INDUSTRIE

MAISON DE LA RÉGION
SAVERNE / HAGUENAU



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

Dans le cadre national de la transformation de la formation professionnelle, la Région Grand Est développe le concept d'itinéraire Compétences permettant la mise en œuvre de formations sur mesure.

Afin de répondre aux besoins d'entreprises industrielles et de développer les compétences de leurs futurs collaborateurs, la Maison de la Région—Saverne/Haguenau a initié le Plan de Compétences pour l'Industrie (PCI).



Le Plan de Compétences pour l'Industrie, c'est quoi ?

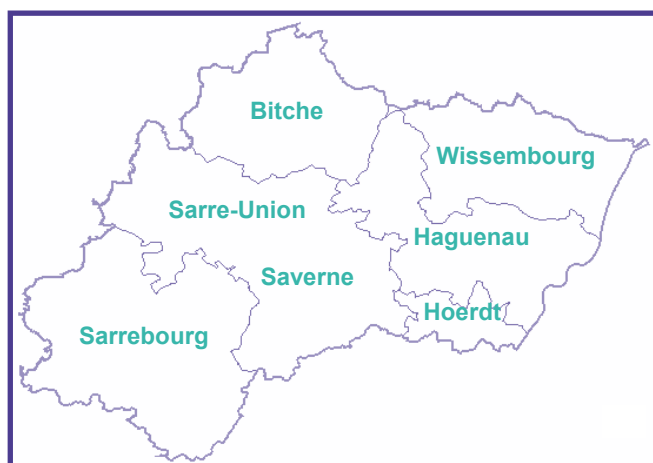
Une formation souple et agile, adaptée au profil des demandeurs d'emploi et de mes besoins en compétences dans les métiers de l'industrie.



Suis-je concerné ?

Oui, si mon entreprise (TPE, PME, grand groupe) est implantée dans le secteur géographique défini et recherche des compétences dans les métiers de production industrielle suivants :

- ⇒ Chaudronnier,
- ⇒ Assembleur au plan,
- ⇒ Soudeur industriel,
- ⇒ Tuyauteur industriel,
- ⇒ Opérateur en maintenance industrielle,
- ⇒ Technicien de maintenance industrielle
- ⇒ Tourneur/fraiseur,
- ⇒ Opérateur-régleur sur Commandes Numériques,
- ⇒ Technicien d'usinage.



Comment ça se passe ?

Mise en œuvre

Les candidats, avec ou sans expérience initiale dans le domaine, seront identifiés en fonction de :

- ⇒ leur réel intérêt pour les métiers visés,
- ⇒ leur motivation à travailler dans les entreprises du territoire.

L'apprenant sera accompagné individuellement sur toute la durée du parcours de formation par un organisme spécialement dédié afin de faire évoluer au mieux l'acquisition de savoirs, en concertation avec les entreprises et les organismes de formation.

La durée et l'organisation du parcours de formation seront définies en fonction des besoins professionnels et des capacités des futurs collaborateurs.

L'apprenant pourra alterner situations de travail et de formation (de 1 à 12 semaines). Le parcours se construira progressivement et tiendra compte de l'évolution de l'apprenant.

Calendrier

À partir du second semestre 2021

Financement

La Région Grand Est prend en charge :

- ⇒ les parcours de formation
- ⇒ l'indemnisation des apprenants
- ⇒ l'accompagnement des apprenants.



competencesindustrie@grandest.fr



Quels sont mes avantages ?

- ⇒ Répondre à mes besoins en compétences via le recrutement de collaborateurs motivés
- ⇒ Participer au plan de formation de mes futurs collaborateurs
- ⇒ Anticiper les départs à la retraite et ainsi préserver les savoir-faire de mon entreprise
- ⇒ Accompagner la transformation des métiers de l'industrie (cf. automatisation des process, commandes numériques...)

► formation.grandest.fr

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous